

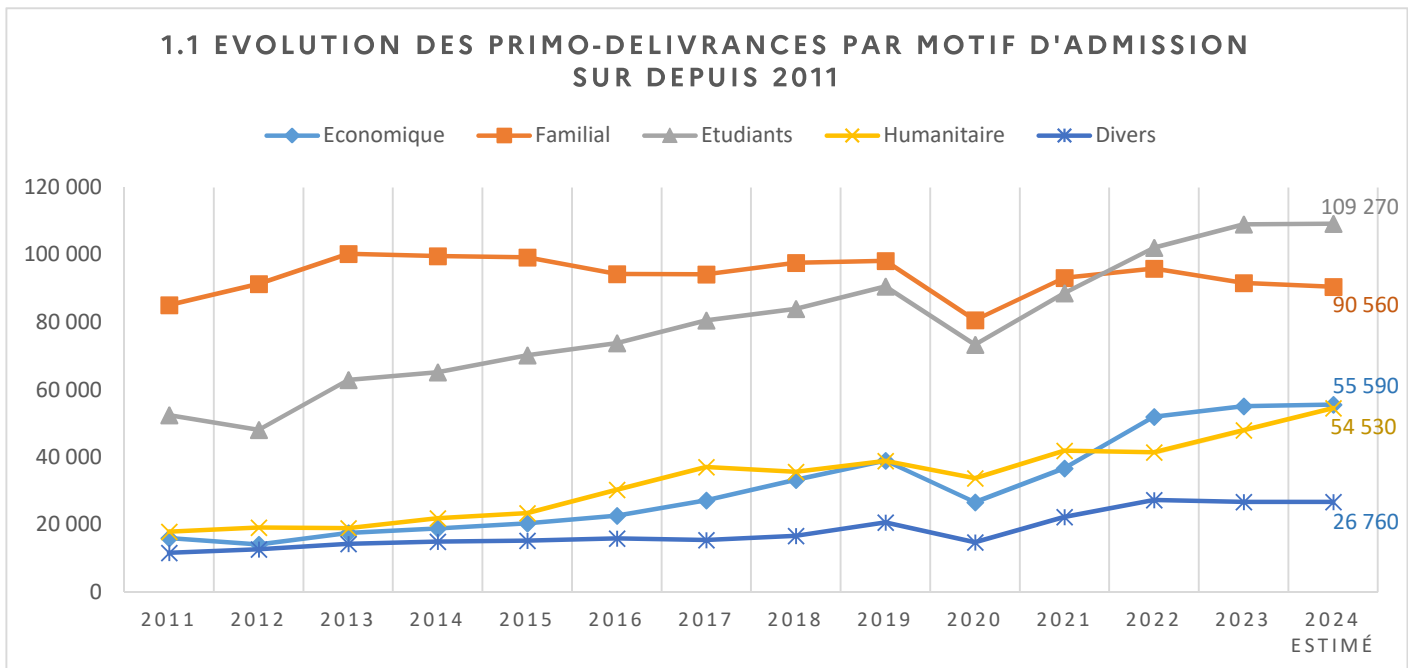
## CHIFFRES CLEFS

### Les titres de séjour

En 2024, le nombre de premiers titres de séjour et le nombre de renouvellements délivrés sont en hausse, respectivement de 1,8 % et 2,4 %, par rapport à 2023. L'évolution des primo-délivrances est principalement portée par la hausse du motif humanitaire (+ 13,5 %) ; celle des renouvellements, par la hausse des titres économiques (+ 10,5 %) et étudiants (+ 5,7 %), contrebalancée par la diminution des titres familiaux (- 2,5 %). La présence étrangère en situation régulière sur le territoire français au 31 décembre 2024 augmente de 3,9 % par rapport à l'année précédente.

#### 1. Hausse de 1,8 % des premiers titres de séjour en 2024, portée par le motif humanitaire

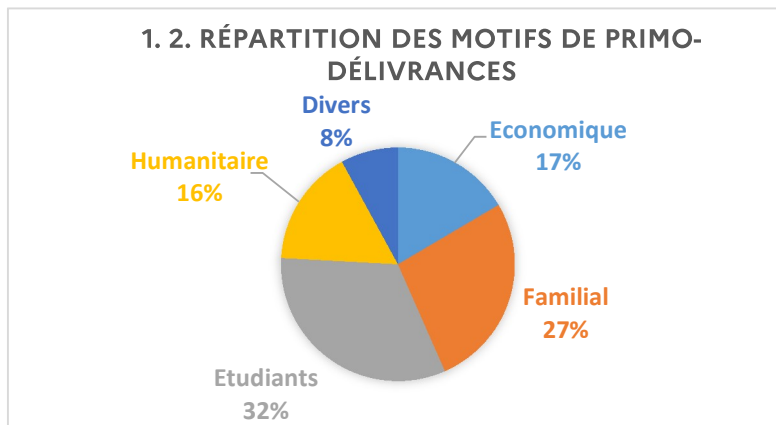
Les premiers titres de séjour délivrés atteignent un total de 336 710 en 2024. Le principal motif de délivrance des titres de séjour reste le motif étudiant avec 109 270 premiers titres délivrés en 2024 (1.3). Seul le motif humanitaire connaît une hausse importante (+ 13,5 %), et atteint ainsi l'effectif du motif économique, qui lui se stabilise, tout comme les autres motifs (1.1).



Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers, hors Britanniques

En 2024, près d'un premier titre sur trois est délivré pour motif étudiant (1.2). Les titres familiaux représentent plus d'un titre sur quatre primo-délivrés. Les premiers titres délivrés pour motif économique et humanitaire représentent chacun environ un titre sur six.



Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers, hors Britanniques

### 1.3. La délivrance des premiers titres de séjour par motif d'admission détaillé

		2020	2021	2022	2023 définitif	2024 estimé	2024/2023
Motif économique	dont salarié	20 637	26 085	35 532	38 744	35 240	- 9,0 %
	dont scientifique	3 177	3 867	4 715	5 216	6 360	+ 21,9 %
	dont actif non salarié	642	944	1 402	1 721	1 950	+ 13,3 %
	dont saisonnier ou temporaire	2 142	5 674	10 227	9 176	11 820	+ 28,8 %
	<b>Tous motifs économiques</b>	<b>26 705</b>	<b>36 685</b>	<b>52 045</b>	<b>55 099</b>	<b>55 590</b>	<b>+ 0,9 %</b>
Motif familial	Famille de Français	41 310	45 694	44 639	41 271	40 060	- 2,9 %
	Membre de famille	23 764	29 613	34 225	34 105	35 200	+ 3,2 %
	Liens personnels et familiaux	15 586	17 865	17 075	16 323	15 300	- 6,3 %
	<b>Tous motifs familiaux</b>	<b>80 660</b>	<b>93 172</b>	<b>95 939</b>	<b>91 699</b>	<b>90 560</b>	<b>- 1,2 %</b>
Motif Étudiant	<b>Total étudiant</b>	<b>73 394</b>	<b>88 617</b>	<b>102 134</b>	<b>109 023</b>	<b>109 270</b>	<b>+ 0,2 %</b>
Motif humanitaire	dont réfugié et apatride	19 721	24 027	27 137	32 654	36 990	+ 13,3 %
	dont protection subsidiaire	9 915	13 186	10 727	11 854	13 930	+ 17,5 %
	dont étranger malade	3 927	4 403	3 291	3 186	3 150	- 1,1 %
	<b>Tous motifs humanitaires</b>	<b>33 801</b>	<b>41 966</b>	<b>41 455</b>	<b>48 064</b>	<b>54 530</b>	<b>+ 13,5 %</b>
Motif divers	dont visiteur	4 393	8 086	13 073	13 468	13 130	- 2,5 %
	dont étranger entré mineur	8 653	10 776	10 042	9 800	10 320	+ 5,3 %
	<b>Tous motifs divers</b>	<b>14 828</b>	<b>22 332</b>	<b>27 353</b>	<b>26 795</b>	<b>26 760</b>	<b>- 0,1 %</b>
<b>TOTAL (hors britanniques)</b>		<b>229 388</b>	<b>282 772</b>	<b>318 926</b>	<b>330 680</b>	<b>336 710</b>	<b>+ 1,8 %</b>
<i>Britanniques</i>		<i>7 711</i>	<i>99 954</i>	<i>11 174</i>	<i>9 339</i>	<i>8 400</i>	<i>- 10,1 %</i>

Source : MI - AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers (y compris Britanniques)

Les ressortissants des pays du Maghreb sont toujours de loin les plus nombreux parmi les nouveaux titulaires d'un titre de séjour (1.4). En 2024, plus d'un nouveau titre sur quatre leur est attribué. Si la liste des principales nationalités recevant des premiers titres de séjour en France est relativement stable sur les dernières années, on note en 2024 une augmentation du nombre de ressortissants camerounais, indiens, afghans et américains (entre + 5,3 % et + 9,0 %). A contrario, les primo-délivrances de titres aux ressortissants algériens et sénégalais sont en baisse (- 9,1 % et - 9,7 %).

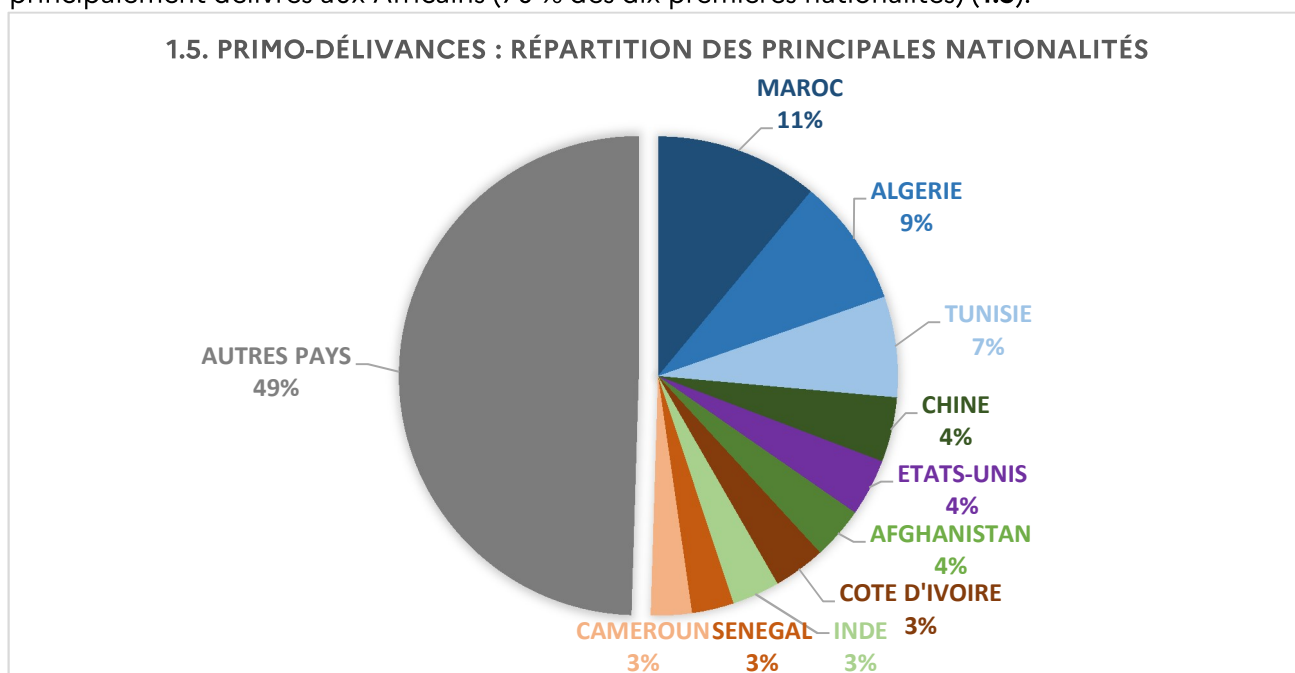
#### 1.4. La délivrance des premiers titres de séjour : principales nationalités

Nationalité	2023 définitif	Nationalité	2024 estimé	2024/2023
Maroc	36 845	Maroc	37 000	+ 0,4 %
Algérie	32 003	Algérie	29 100	- 9,1 %
Tunisie	22 832	Tunisie	22 900	+ 0,3 %
Chine	14 782	Chine	14 700	- 0,6 %
Etats-Unis	12 341	Etats-Unis	13 000	+ 5,3 %
Côte d'Ivoire	11 801	Afghanistan	11 900	+ 7,9 %
Afghanistan	11 026	Côte d'Ivoire	11 800	+ 0,0 %
Sénégal	10 521	Inde	10 800	+ 8,8 %
Inde	9 930	Sénégal	9 500	- 9,7 %
Turquie	9 086	Cameroun	9 300	+ 9,0 %
<b>Toutes nationalités</b>	<b>330 680</b>	<b>Toutes nationalités</b>	<b>336 710</b>	<b>+ 1,8 %</b>
<i>Part des 10 nationalités</i>	<i>51,8 %</i>	<i>Part des 10 nationalités</i>	<i>50,5 %</i>	<i>- 1,3 pt</i>

Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers (hors Britanniques)

Les dix principaux pays représentent plus de la moitié des primo-délivrances de titres, une part en baisse de 1,3 point sur un an. Parmi les principales nationalités, les nouveaux titres sont principalement délivrés aux Africains (70 % des dix premières nationalités) (1.5).



Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers, hors Britanniques

Les trois pays du Maghreb se caractérisent par une part importante de titres de séjour accordés pour motif familial et, pour la Tunisie et le Maroc, une part élevée pour les titres économiques (1.6). Si au total, les motifs économiques et familiaux représentent ensemble 43,4% des primo-délivrances, cette proportion atteint respectivement 61,4%, 64,0% et 73,8% pour les origines marocaines, algérienne et tunisienne. Les ressortissants chinois, américains, indiens, sénégalais et camerounais obtiennent principalement des titres pour le motif étudiant alors que les ressortissants afghans obtiennent presque exclusivement des titres pour motif humanitaire.

### 1.6. La délivrance des premiers titres de séjour : principales nationalités par motif en 2024

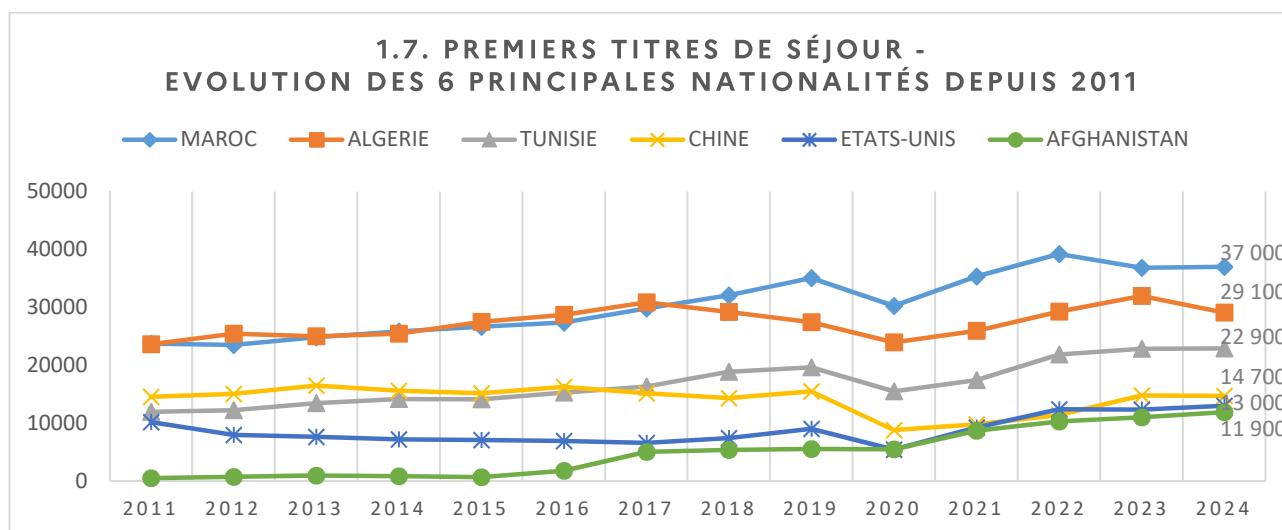
Nationalité	Part Motifs économiques	Part Motifs familiaux	Part Motifs étudiant	Part Motifs humanitaires	Part Motifs divers	Total
Maroc	29,0%	32,4%	34,3%	1,5%	2,8%	100,0%
Algérie	9,4%	54,6%	27,2%	2,0%	6,8%	100,0%
Tunisie	35,4%	38,4%	22,8%	1,0%	2,4%	100,0%
Chine	15,0%	8,7%	53,5%	6,2%	16,6%	100,0%
Etats-Unis	18,2%	10,0%	51,3%	0,0%	20,5%	100,0%
Afghanistan	0,2%	3,0%	0,3%	96,2%	0,3%	100,0%
Côte d'Ivoire	12,4%	25,0%	30,3%	22,7%	9,6%	100,0%
Inde	24,4%	13,9%	58,8%	0,3%	2,6%	100,0%
Sénégal	13,4%	28,1%	49,9%	5,7%	2,9%	100,0%
Cameroun	6,6%	25,7%	56,9%	6,8%	4,0%	100,0%
<b>Toutes nationalités</b>	<b>16,5%</b>	<b>26,9%</b>	<b>32,5%</b>	<b>16,2%</b>	<b>7,9%</b>	<b>100,0%</b>

Note de lecture : Les premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants marocains en 2024 sont dans 29% des cas, des titres pour motifs économiques.

Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers (hors Britanniques)

Depuis 2017, le plus grand nombre de premiers titres a été chaque année délivré aux ressortissants maghrébins. L'Afghanistan a connu sur la même période une importante croissance des premiers titres délivrés suite au contexte politique du pays qui s'est dégradé au fil des années, surtout sur un passé récent (1.7). La Chine, quant à elle, peine à retrouver son niveau d'avant Covid, tandis qu'à contrario, les Etats-Unis ont largement dépassé ce niveau.



Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers, hors Britanniques

## 2. Augmentation de 2,4 % des renouvellements de titres de séjour en 2024, portée par les titres économiques et étudiants

En 2024, le nombre de renouvellements de titres de séjour est en hausse de 2,4 % par rapport à 2023, pour atteindre près de 880 000 renouvellements (2.1). Cette croissance est principalement due à une augmentation du nombre de renouvellements de titres économiques et étudiants tandis que le motif familial recule.

### 2.1. La délivrance des renouvellements de séjour par motif d'admission détaillé

Motif	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Economique	114 792	143 880	159 966	175 710	194 240	+ 10,5 %
Familial	266 842	339 767	309 314	334 072	325 780	- 2,5 %
Etudiants	121 070	115 756	132 310	136 395	144 230	+ 5,7 %
Humanitaire	40 723	28 454	23 438	44 196	44 250	+ 0,1 %
Divers	130 301	169 825	160 767	168 696	171 290	+ 1,5 %
<b>Total (hors Britanniques)</b>	<b>673 728</b>	<b>797 682</b>	<b>785 795</b>	<b>859 069</b>	<b>879 790</b>	<b>+ 2,4 %</b>
<i>Britanniques</i>	3 570	25 485	1 692	3 451	4 969	+ 44,0 %

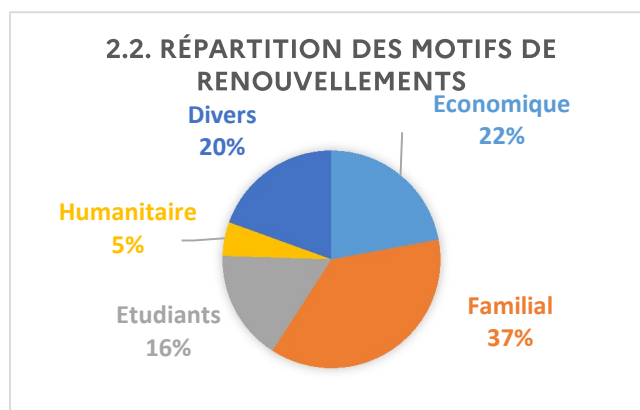
Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers (y compris Britanniques)

#### Encadré 1 : Premiers titres et renouvellements

Les premiers titres de séjour correspondent aux titres détenus par des étrangers majeurs à la suite d'une première demande de séjour. Les renouvellements se rapportent aussi bien aux renouvellements de même titre qu'aux titres de nature différente (par exemple, un étranger entré sur le motif "étudiant" et qui obtiendrait un titre au motif "salarié" par la suite sera compté comme un renouvellement de titre malgré le changement de motif).

Le principal motif de renouvellement est le motif familial, avec près de quatre titres renouvelés sur dix (2.2). Les motifs économiques et divers représentent chacun environ deux titres renouvelés sur dix, la grande majorité des titres « divers » étant des renouvellements de plein droit. Les étudiants ne représentent qu'un renouvellement de titre sur six, leur poids étant moins important dans les renouvellements que dans les primo-délivrances. Cela s'explique par le caractère temporaire du statut « étudiant », allant de pair avec la phase de début des parcours.



Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers, hors Britanniques

Les ressortissants des pays du Maghreb sont de loin les plus nombreux parmi les bénéficiaires d'un renouvellement de titre de séjour (2.3 et 2.4). En 2024, plus d'un renouvellement de titre sur trois leur est attribué. On constate une hausse importante des renouvellements de titres pour les ressortissants algériens (+ 24,3 %), contrairement à la délivrance des premiers titres, en diminution de 9,1 % (1.4). Les renouvellements des titres pour les ressortissants comoriens sont également en nette hausse (+ 16,4 %). Inversement, les renouvellements de titres enregistrés pour les ressortissants chinois et turcs ont été moins nombreux qu'en 2023 (- 13,5 % et - 9,8 %). Une diminution est également constatée pour les renouvellements de titres dont bénéficient les Camerounais (- 5,2 %) et les Maliens (- 4,2 %).

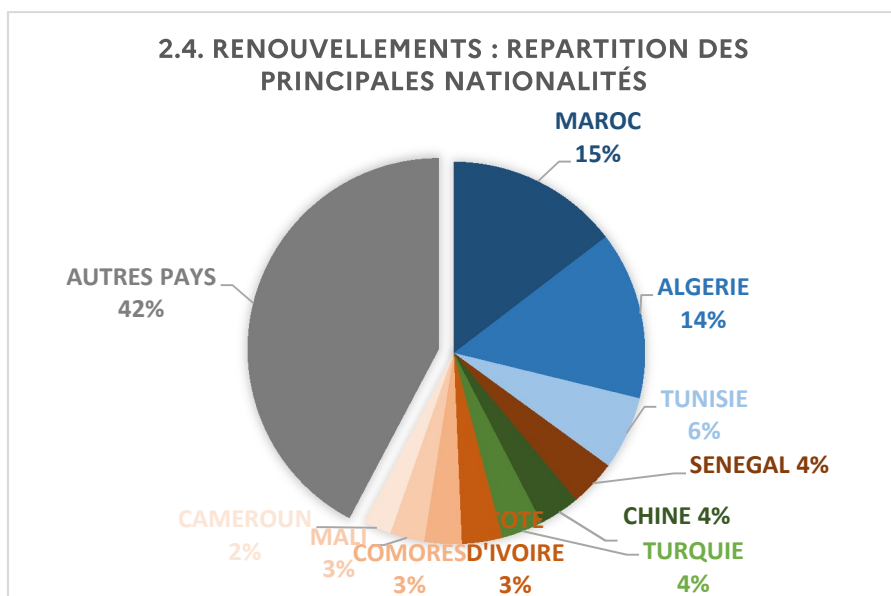
### 2.3. La délivrance de renouvellements de titres de séjour : principales nationalités

Nationalité	2023 définitif	Nationalité	2024 estimé	2024/2023
Maroc	127 613	Maroc	128 500	+ 0,7 %
Algérie	100 579	Algérie	125 000	+ 24,3 %
Tunisie	52 976	Tunisie	54 700	+ 3,3 %
Chine	35 155	Sénégal	34 500	+ 6,6 %
Turquie	34 023	Chine	30 400	- 13,5 %
Sénégal	32 367	Turquie	30 700	- 9,8 %
Côte d'Ivoire	29 585	Côte d'Ivoire	30 200	+ 2,1 %
Mali	26 620	Comores	27 700	+ 16,4 %
Comores	23 796	Mali	25 500	- 4,2 %
Cameroun	21 938	Cameroun	20 800	- 5,2 %
<b>Toutes nationalités</b>	<b>859 069</b>	<b>Toutes nationalités</b>	<b>879 790</b>	<b>+ 2,4 %</b>
<i>Part des 10 nationalités</i>	<i>56,4 %</i>	<i>Part des 10 nationalités</i>	<i>57,7 %</i>	<i>+ 1,3 pts</i>

Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers (hors Britanniques)

Hormis les Algériens, les ressortissants africains renouvellent davantage leur titre pour motif économique que l'ensemble des étrangers (2.5). Les Turcs et surtout les Comoriens renouvellent principalement leur titre pour motif familial. A l'exception du Mali, les pays de l'Afrique subsaharienne, ainsi que la Chine sont surreprésentés dans le renouvellement de titres pour motif étudiant. Enfin, les ressortissants algériens et turcs renouvellent plus que la moyenne pour motif divers, en particulier le renouvellement de plein droit, marqueur d'une arrivée de longue date sur le territoire français pour ces nationalités. On note que les bénéficiaires de titres de séjour en raison des crises humanitaires récentes (Afghans, Syriens, ...) ne se retrouvent pas parmi les principales nationalités dans les renouvellements.



Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers (hors Britanniques)



## 2.5. La délivrance des renouvellements de titres de séjour : principales nationalités par motif en 2024

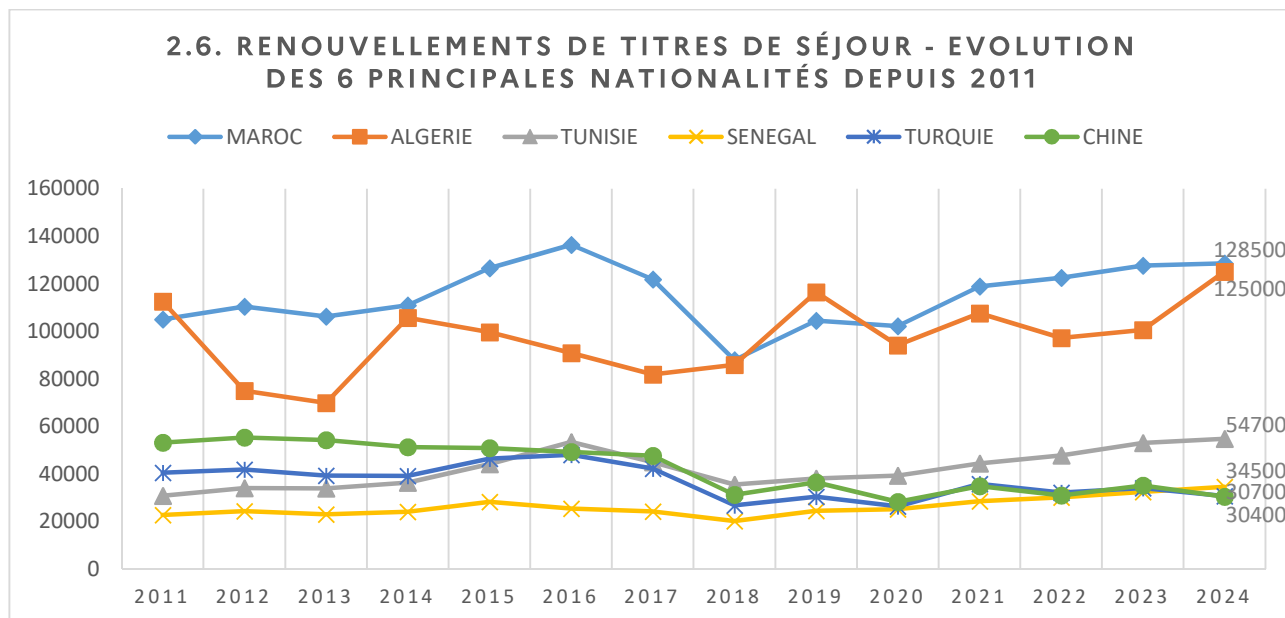
Nationalité	Part Motifs économiques	Part Motifs familiaux	Part Motifs étudiant	Part Motifs humanitaires	Part Motifs divers	Total
Maroc	29,1%	34,5%	15,2%	0,5%	20,7%	100,0%
Algérie	19,7%	32,1%	14,8%	0,6%	32,8%	100,0%
Tunisie	33,2%	33,9%	12,9%	0,4%	19,6%	100,0%
Sénégal	29,5%	29,8%	31,3%	1,4%	8,0%	100,0%
Chine	19,5%	29,1%	27,0%	1,4%	23,0%	100,0%
Turquie	11,2%	45,3%	4,4%	2,4%	36,7%	100,0%
Côte d'Ivoire	27,4%	36,8%	20,6%	4,3%	10,9%	100,0%
Comores	2,2%	76,8%	6,7%	2,5%	11,8%	100,0%
Mali	30,6%	38,3%	6,8%	3,1%	21,2%	100,0%
Cameroun	24,6%	35,8%	26,3%	3,4%	9,9%	100,0%
<b>Total toutes nationalités</b>	<b>22,0%</b>	<b>37,2%</b>	<b>16,3%</b>	<b>5,0%</b>	<b>19,5%</b>	<b>100,0%</b>

Note de lecture : Les renouvellements délivrés à des ressortissants marocains en 2024 sont dans 34,5% des cas, des titres pour motifs familiaux.

Source : MI- AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers (hors Britanniques)

Sur longue période, les ressortissants marocains et algériens comptent de loin le plus grand nombre de renouvellements de titres de séjour (2.6). Alors que les renouvellements de titres des ressortissants tunisiens et sénégalais augmentent continuellement depuis 2018, ceux des ressortissants chinois et turcs montent une année, puis descendent l'autre, mais restent stables en moyenne.



Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers, hors Britanniques

### 3. Focus sur des titres de séjour particuliers : titres Talents et Admission exceptionnelle au séjour

Malgré une hausse élevée du motif scientifique (presque + 17 %), le nombre total de titres talents (cf. encadré 1) attribués en 2024 est en baisse de 1,5 % par rapport à 2023, en particulier par le recul important du sous-motif salarié et du motif familial (3.1).

3.1. Titres talents attribués		2020	2021	2022	2023 définitif	2024 estimé	2024/ 2023
Economique	Salarié	14 049	12 721	30 353	29 930	26 160	- 12,6 %
	Scientifique	11 268	20 541	14 010	14 667	17 130	+ 16,8 %
	Actif non salarié	608	856	1 167	1 335	1 660	+ 24,3 %
	Artiste	740	857	1 170	1 326	1 590	+ 19,9 %
	<b>Total économique</b>	<b>26 665</b>	<b>34 975</b>	<b>46 700</b>	<b>47 258</b>	<b>46 540</b>	<b>- 1,5 %</b>
Familial	<b>Total familial</b>	<b>5 648</b>	<b>7 575</b>	<b>10 451</b>	<b>11 575</b>	<b>11 410</b>	<b>- 1,4 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>32 313</b>	<b>42 550</b>	<b>57 151</b>	<b>58 833</b>	<b>57 950</b>	<b>- 1,5 %</b>
<i>Dont primo-délivrances</i>		9 440	12 308	18 996	19 855	19 330	- 2,6 %

Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France /Tous pays

Le nombre d'AES (cf. encadré 2) est en baisse de 10 % après une hausse ininterrompue sur la période 2020-2023. Cette baisse se constate pour chaque motif ou sous-motif (3.2).

3.2. Création de titres relevant de l'admission exceptionnelle au séjour		2020	2021	2022	2023 définitif	2024 estimé	2024/ 2023
Économique	Salarié	6 625	8 165	10 273	10 775	9 660	- 10,3 %
	Saisonnier/ temporaire	374	554	601	750	670	- 10,4 %
	<b>Total économique</b>	<b>6 999</b>	<b>8 719</b>	<b>10 874</b>	<b>11 525</b>	<b>10 330</b>	<b>- 10,4 %</b>
Familial	Membre de famille	4 105	4 051	5 264	5 759	4 710	- 18,2 %
	Liens personnels et familiaux	15 592	17 877	17 156	16 395	15 380	- 6,2 %
	<b>Total familial</b>	<b>19 697</b>	<b>21 928</b>	<b>22 420</b>	<b>22 154</b>	<b>20 090</b>	<b>- 9,3 %</b>
Étudiant	<b>Total étudiant</b>	<b>720</b>	<b>906</b>	<b>1 008</b>	<b>1 027</b>	<b>830</b>	<b>- 19,2 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>27 416</b>	<b>31 553</b>	<b>34 302</b>	<b>34 706</b>	<b>31 250</b>	<b>- 10,0 %</b>

Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Tous pays

#### Encadré 2 : Titres talents et admissions exceptionnelles au séjour

Les talents sont des titres de séjour délivrés aux étrangers qualifiés ou renommés dans différentes situations telles que salarié d'une entreprise innovante, salarié diplômé en France et bénéficiant d'une rémunération supérieure à un certain seuil ou encore porteur d'un projet innovant. La délivrance d'un titre talent permet également aux membres de la famille du bénéficiaire d'obtenir un titre pluriannuel permettant de travailler en France.

L'admission exceptionnelle au séjour (AES) d'étrangers présents en France en situation irrégulière se fait au cas par cas, au regard de la situation individuelle de l'étranger en vertu du pouvoir discrétionnaire d'admission des préfets. Elle peut prendre la forme de la délivrance d'une carte de séjour *vie privée et familiale*, d'une carte de séjour *salarié* ou *travailleur temporaire*.



## 4. Hausse de près de 4 % de la présence étrangère fin 2024

Le stock de titres valides et documents provisoires de séjour détenus par des ressortissants des pays tiers (hors Britanniques) se situe à presque de 4,2 millions au 31 décembre 2024, en hausse de 3,9 % par rapport à la fin de l'année 2023 (4.1).

### 4.1. Stock de titres valides et documents provisoires de séjour au 31 décembre 2024

	2020	2021	2022	2023	2024	2024/ 2023
Métropole	3 352 433	3 451 804	3 704 613	3 876 967	4 033 193	+ 4,0 %
DOM	103 782	111 509	122 746	120 572	122 034	+ 1,2 %
COM	6 094	5 985	6 084	6 179	6 108	- 1,1 %
<b>Total (hors britanniques)</b>	<b>3 462 309</b>	<b>3 569 298</b>	<b>3 833 443</b>	<b>4 003 718</b>	<b>4 161 335</b>	<b>+ 3,9 %</b>
<i>Britanniques</i>	<i>50 370</i>	<i>154 688</i>	<i>162 194</i>	<i>166 314</i>	<i>169 991</i>	<i>+ 2,2 %</i>

Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers

Les ressortissants afghans apparaissent pour la première fois dans la liste des dix nationalités les plus présentes en France fin 2024 (4.2). La hausse est générale pour toutes les principales nationalités ; elle est légèrement plus marquée pour les Ivoiriens, les Congolais (RDC), les Afghans et les Sénégalais (supérieure à 5%) et nettement plus faible pour les Algériens et les Turcs (inférieure à 0,5%).

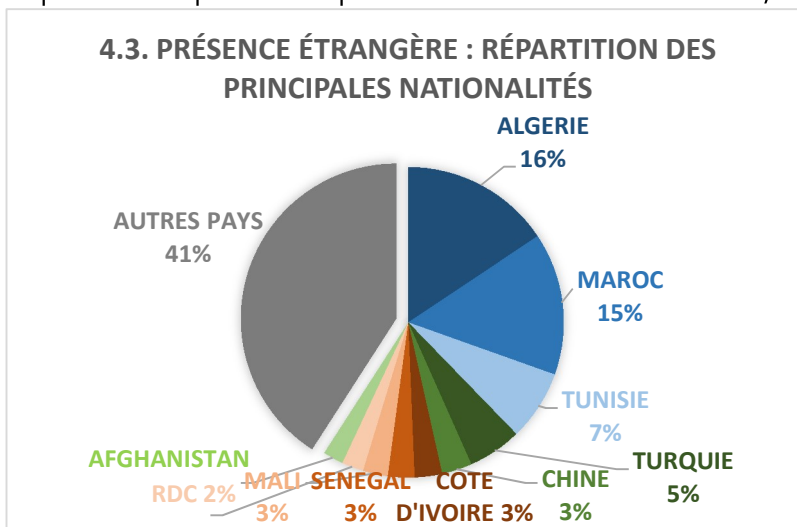
### 4.2. La présence étrangère sur le territoire : principales nationalités

Nationalité	2023	Nationalité	2024	2024/ 2023
Algérie	646 462	Algérie	649 991	+ 0,5 %
Maroc	603 482	Maroc	617 053	+ 2,2 %
Tunisie	289 942	Tunisie	304 287	+ 4,9 %
Turquie	231 780	Turquie	232 421	+ 0,3 %
Chine	125 119	Chine	130 786	+ 4,5 %
Côte d'Ivoire	109 101	Côte d'Ivoire	119 079	+ 9,1 %
Sénégal	108 782	Sénégal	114 956	+ 5,7 %
Mali	103 943	Mali	108 042	+ 3,9 %
RDC	88 592	RDC	94 059	+ 6,2 %
Ukraine	84 131	Afghanistan	88 816	+ 5,9 %
<b>Toutes nationalités</b>	<b>4 003 718</b>	<b>Toutes nationalités</b>	<b>4 161 335</b>	<b>+ 3,9 %</b>
<i>Part des 10 nationalités</i>	<i>59,7 %</i>	<i>Part des 10 nationalités</i>	<i>59,1 %</i>	<i>- 0,6 pts</i>

Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers (hors Britanniques)

Excepté pour les Algériens et les Congolais, la part des motifs économiques détenus par les Africains présents sur le territoire français est supérieure à la moyenne de toutes les nationalités confondues. Quatre titres sur dix possédés par des Algériens ou des Tunisiens le sont pour motif familial. En outre, la Chine et le Sénégal ont une part de motif étudiant deux fois plus importante que la moyenne globale. Les Afghans sur le territoire ne possèdent quasiment que des titres humanitaires. Enfin, en comparant à la moyenne de tous les pays, les titres divers, qui sont pour la majorité des renouvellements de plein droit, sont très élevés pour la quasi-totalité des principales nationalités; cette part monte jusqu'à 50 % pour les Algériens et presque 60 % pour les Turcs, ou autour de 40% pour les Marocains, les Tunisiens ou les Maliens. En comparaison, la part des titres pour ce motif toutes nationalités confondues ressort à 15,4 %.



Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers, hors Britanniques

#### 4.4. Présence étrangère : principales nationalités par motif en 2024

Nationalité	Part Motifs économiques	Part Motifs familiaux	Part Motifs étudiant	Part Motifs humanitaires	Part Motifs divers	Total
Algérie	4,6 %	40,2 %	4,9 %	0,7 %	49,6 %	100,0%
Maroc	15,0 %	33,4 %	7,0 %	0,7 %	43,9 %	100,0%
Tunisie	17,4 %	40,6 %	4,9 %	0,5 %	36,6 %	100,0%
Turquie	3,6 %	24,4 %	2,7 %	10,9 %	58,4 %	100,0%
Chine	12,4 %	29,0 %	15,4 %	9,2 %	34,0 %	100,0%
Côte d'Ivoire	13,3 %	35,0 %	12,0 %	22,1 %	17,6 %	100,0%
Sénégal	17,3 %	35,9 %	17,7 %	5,3 %	23,8 %	100,0%
Mali	16,3 %	32,4 %	3,8 %	9,2 %	38,3 %	100,0%
RDC	3,6 %	31,7 %	4,8 %	34,9 %	25,0 %	100,0%
Afghanistan	0,2 %	1,7 %	10,9 %	85,8 %	1,4 %	100,0%
<b>Toutes nationalités</b>	<b>10,6 %</b>	<b>33,4 %</b>	<b>8,3 %</b>	<b>32,3 %</b>	<b>15,4 %</b>	<b>100,0%</b>

Note de lecture : Parmi les ressortissants algériens détenteurs d'un titre de séjour ou d'un document provisoire, 40,2% l'ont obtenu pour motif familial.

Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers (hors Britanniques)

### Encadré 3 : Les titres détenus par des ressortissants ukrainiens

Depuis février 2022 et le début de la crise en Ukraine, les ressortissants de ce pays qui désirent rester quelques temps en France peuvent bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour (APS) au titre de bénéficiaires de la protection temporaire. Celle-ci est valable six mois et renouvelable. Le document est délivré très rapidement aux Ukrainiens qui en font la demande et donne accès à des droits spécifiques (scolarité des enfants, aide financière, aide à l'hébergement, prise en charge des soins médicaux, possibilité de travailler...).

Les permis de séjour accordés aux Ukrainiens sont donc des documents provisoires, sauf pour ceux qui demandent la protection internationale et rentrent de ce fait dans le processus usuel de l'asile. Ils sont comptés comme tels dans les indicateurs statistiques sur le séjour des étrangers.

On recense 56 314 APS « protection temporaire » détenues par des ressortissants ukrainiens en cours de validité à la fin de 2024. Le pic de 62 245 a été atteint en janvier, effectif qui n'a cessé de baisser au cours de l'année 2024.

En 2024, les Ukrainiens sont la première nationalité à demander l'asile en France. En effet, les guichets uniques pour demandeurs d'asile ont enregistré 13 608 demandes d'Ukrainiens, premières demandes et réexamens confondus. Au total, 6 923 ressortissants Ukrainiens ont obtenu la protection internationale en France, contre 2 350 en 2023.

Les documents provisoires de séjour valides à la fin de 2024 sont plus nombreux qu'un an auparavant (+ 4,7 %) malgré une baisse des autorisations provisoires de séjour (APS) détenues principalement par des Ukrainiens (cf. encadré 3 et 4.5). On observe globalement une hausse des chiffres pour tous les types de titres de 2023 à 2024, la hausse étant plus marquée pour le stock de cartes pluriannuelles (4.6).

#### 4.5. Titres valides et documents provisoires de séjour par type de document au 31 décembre

	2020	2021	2022	2023	2024	2024/ 2023
Documents provisoires	293 291	307 342	386 517	425 637	445 579	+ 4,7 %
<i>Dont APS protection temporaire</i>	0	0	68 427	64 930	58 526	- 9,9 %
Visa long séjour valant titre de séjour	74 470	92 339	117 186	122 855	124 511	+ 1,3 %
Carte de séjour temporaire	228 019	249 981	262 001	269 272	270 276	+ 0,4 %
Carte de séjour pluriannuelle	605 500	631 353	721 612	761 794	832 724	+ 9,3 %
Retraite	4 887	4 645	4 381	4 131	3 858	- 6,6 %
Certificat de résidence pour Algérien	599 937	584 431	599 255	614 835	613 923	- 0,1 %
Carte de résident et résident longue durée	1 610 042	1 649 693	1 688 821	1 749 644	1 812 984	+ 3,6 %
Titres communautaires	46 163	49 514	53 670	55 550	57 480	+ 3,5 %
<b>Total (hors Britanniques)</b>	<b>3 462 309</b>	<b>3 569 298</b>	<b>3 833 443</b>	<b>4 003 718</b>	<b>4 161 335</b>	<b>+ 3,9 %</b>

Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers, hors Britanniques

Plus d'un titre de séjour sur trois est détenu pour motif familial et près d'un titre sur quatre pour renouvellement de plein droit. Les documents provisoires, quant à eux, relèvent pour près d'un titre sur deux d'un motif humanitaire.

#### 4.6. Titres valides et documents provisoires de séjour au 31 décembre 2024 par motif et durée

	Documents provisoires				Titres de séjour				Ensemble
	Récépissés de carte de séjour	APS protection temporaire	Autres*	Total	1 an ou moins	Entre 1 et 5 ans	10 ans ou plus	Total	
Economique	40 758	-	7 493	<b>48 251</b>	126 144	267 923	217	<b>394 284</b>	<b>442 535</b>
Familial	50 545	-	34 196	<b>84 741</b>	128 849	391 934	781 978	<b>1 302 761</b>	<b>1 387 502</b>
Etudiants	4 849	-	88 595	<b>93 444</b>	168 041	83 815	697	<b>252 553</b>	<b>345 997</b>
Humanitaire	8 791	58 526	135 695	<b>203 012</b>	7 119	57 769	364 183	<b>436 285</b>	<b>632 083</b>
Divers	10 353	-	5 778	<b>16 131</b>	47 349	64 983	1 224 744	<b>1 329 863</b>	<b>1 345 994</b>
dont renouv. de plein droit	3 992	-	335	<b>4 327</b>			917 713	<b>917 713</b>	<b>922 040</b>
<b>Total (hors britanniques)</b>	<b>115 296</b>	<b>58 526</b>	<b>271 757</b>	<b>445 579</b>	<b>477 502</b>	<b>866 424</b>	<b>2 371 819</b>	<b>3 715 746</b>	<b>4 161 335</b>

Source : MI-AGDREF/DSED

Champ : France/Ressortissants pays tiers, hors Britanniques

\*Attestation de prolongation d'instruction, attestation de demande d'asile,...

#### **Encadré 4**

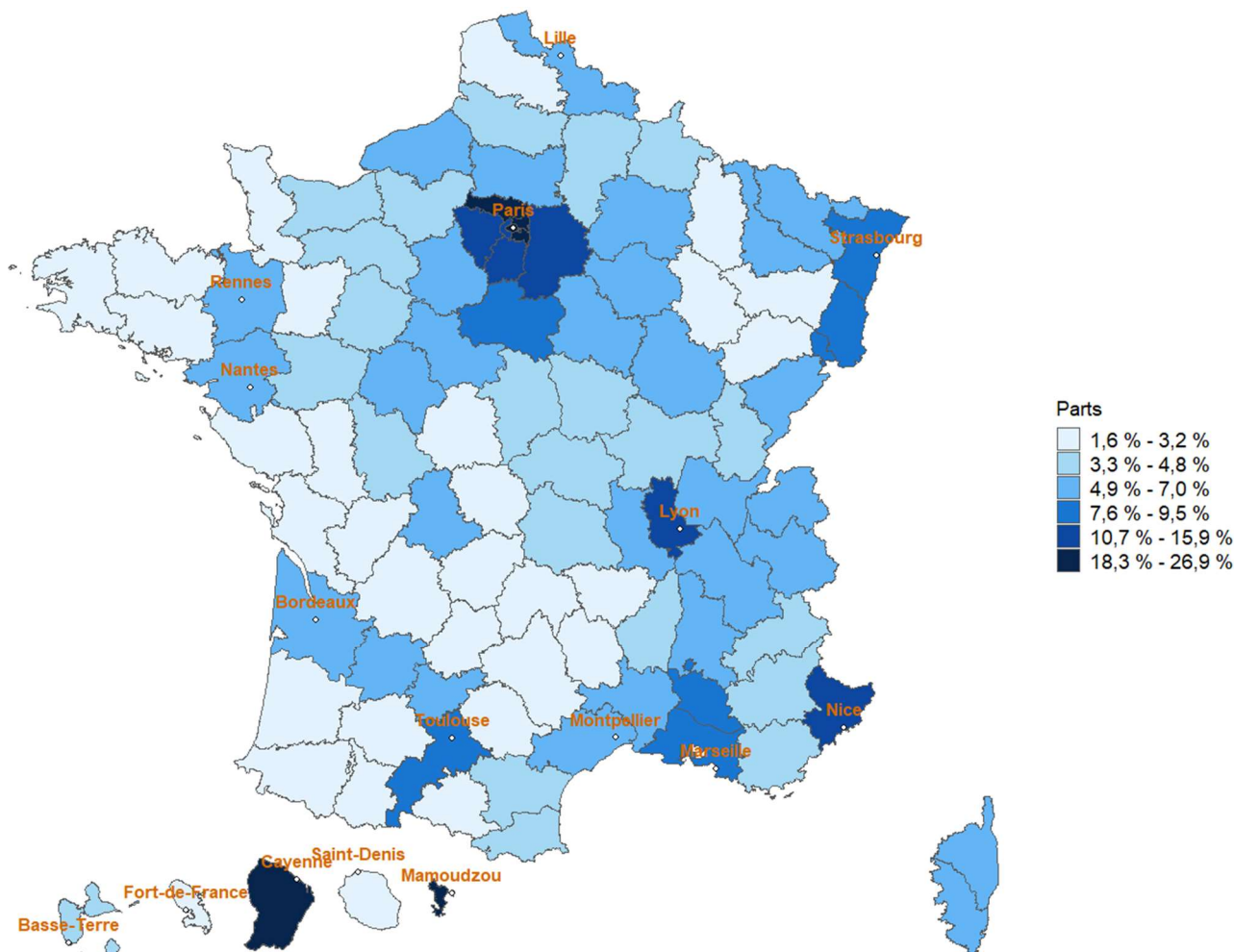
##### **Présence étrangère**

Le stock de titres valides en circulation ne correspond pas exactement à la présence des ressortissants étrangers sur le territoire : par exemple un titre reste valide même si son détenteur a quitté la France; à l'inverse un ressortissant peut rester en France au-delà la date de fin de validité de son titre, en attendant un renouvellement. Au sein du stock de titres valides, des mouvements entre motifs peuvent avoir lieu. Un ressortissant étranger peut se voir délivrer un titre en renouvellement différent de celui qu'il avait obtenu en première demande. C'est le cas par exemple des étudiants souhaitant débiter leur carrière professionnelle en France.

##### **Traitement des titres pour ressortissants britanniques**

Depuis la mise en œuvre du Brexit, les Britanniques font partie des ressortissants de pays tiers (RPT). Ils sont dans l'obligation de détenir un titre de séjour pour séjourner en France depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Cela explique l'afflux massif exceptionnel en 2021, et le retour à un rythme plus habituel de primo-délivrances de titres en 2022. Ils sont présentés isolément dans les tableaux ci-présents, de façon à avoir des séries homogènes dans le temps

#### 4.7. Part des étrangers titulaires d'un titre ou document provisoire de séjour valide dans la population par département au 31 décembre 2024



Source : MI-AGDREF/DSED, Insee (estimation de la population fin 2024)  
 Champ : France, ressortissants de pays tiers hors Britanniques

Mesurée par le stock de titres valides et documents provisoires détenus au 31 décembre 2024 rapporté à la population (cf. encadrés 3 et 5), la part de la présence étrangère sur le territoire français est en moyenne de 7,6 %. Cette valeur recouvre d'importantes disparités : la moitié des départements présente un taux inférieur à 4,3%, tandis que seuls 18 départements ont un taux supérieur à la moyenne. Une concentration nettement plus élevée des étrangers titulaires d'un titre ou document provisoire est observée en Île-de-France, Paris et ses environs affichant les proportions les plus importantes de la France métropolitaine. La part la plus importante est atteinte en Seine-Saint-Denis (93) avec 26,9 %. Certaines grandes agglomérations, comme Marseille et Lyon, présentent également des parts significatives, bien qu'elles soient globalement moins marquées qu'en région parisienne. A l'inverse, une large partie des départements ruraux ou périphériques affiche des proportions bien plus faibles, notamment dans l'ouest et le centre de la France. Les départements d'outre-mer, tels que Mayotte et la Guyane, se distinguent aussi par des pourcentages élevés, soulignant des dynamiques spécifiques à ces territoires.

#### Encadré 4 : Révision des données

Le nombre de premiers titres de séjour délivrés au cours d'une année et le nombre de renouvellements sont publiés en trois phases successives. En effet, l'alimentation de l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF) n'est pas instantanée lors du dépôt d'un dossier ou de la prise d'une décision. On considère qu'il faut une année pour que les résultats observés dans cette base soient consolidés. Les données 2024 sont actuellement estimées, avec anticipation des révisions. Elles seront comptabilisées ultérieurement, lors de la publication des données provisoires en juin 2025, puis définitives en janvier 2026.

Pour 2023, les indicateurs ont d'abord été présentés dans la publication du 25 janvier 2024 sous forme d'estimations statistiques. Ensuite, avec 5 mois de recul supplémentaires (observation au 31 mai 2024), un résultat provisoire basé sur les données d'AGDREF a été établi. Aujourd'hui, en janvier 2025, le recul est suffisant pour que tous les titres de 2023 aient été enregistrés dans l'application de gestion. Le nombre de premiers titres de séjour délivrés en 2023 devient donc définitif.

Les visas de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) sont pris en compte après avoir été validés, ce qui atteste de la présence étrangère en France.

#### Estimation de la primo-délivrance de titres de séjour par motif d'admission

Motifs d'admission	2023 (estimé)	2023 (provisoire)	2023 (définitif)	Écart 2023 définitif- 2023 estimé	Écart en %
Économique	54 630	54 572	55 099	469	0,9 %
Familial	91 020	91 078	91 699	679	0,7 %
Étudiants	103 520	108 375	109 023	5 503	5,3 %
Humanitaire	47 680	46 425	48 064	384	0,8 %
Divers	26 410	26 504	26 795	385	1,5 %
<b>Total</b>	<b>323 260</b>	<b>326 954</b>	<b>330 680</b>	<b>7 420</b>	<b>2,3 %</b>

Source : MI-AGDREF / DSED

Champ : France Métropolitaine/Ressortissants Pays tiers hors Britanniques



## **Encadré 5 : Définitions et méthodes**

### **Principaux motifs de délivrance**

Les titres de séjour économiques concernent principalement les travailleurs et entrepreneurs.

Les titres familiaux permettent le regroupement familial et la vie privée et familiale en France.

Les titres étudiants sont délivrés pour suivre des études, des stages ou des formations. Les VLS-TS mention « étudiant » sont inclus dans cette catégorie une fois validés.

Les titres humanitaires sont délivrés principalement aux bénéficiaires de la protection internationale (statut de réfugié, bénéficiaire de la protection subsidiaire). Les raisons médicales, ainsi que la protection des victimes de la traite humaine et des violences conjugales font également partie des motifs humanitaires.

Les titres délivrés pour motif divers regroupent principalement les visiteurs, les étrangers entrés mineurs, les bénéficiaires d'une rente accident du travail, les anciens combattants, ainsi que les retraités ou pensionnés. Les renouvellements de plein droit entrent également dans cette catégorie : il s'agit du renouvellement automatique d'un titre de séjour, sans nouvel examen approfondi du dossier, si les conditions légales sont toujours remplies.

### **Méthodes pour la représentation cartographique**

Au numérateur, la présence étrangère au 31/12/2024 a été extraite des données AGDREF. Au dénominateur, la population totale au sein du département a été estimée à partir des données de population fin 2024 fournies par l'Insee. Les données AGDREF considérant uniquement les ressortissants majeurs (sauf exceptions rares), seules les données relatives aux ressortissants majeurs ont été retenues dans les estimations de population de l'Insee. Ces estimations, ventilées par tranches d'âge quinquennales, ont été ajustées en sélectionnant les individus âgés de 20 ans et plus ainsi que 2/5 de la tranche 15-19 ans (en supposant une répartition uniforme dans cette tranche), afin d'obtenir une estimation de la population totale majeure au sein d'un département.

### **Types de titre de séjour**

Durées les plus fréquentes pour chaque type de titre :

- Visas de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), 1 an
- Carte de séjour temporaire (CST), 1 an
- Carte de séjour pluriannuelle (CSP), 2 ans et 4 ans
- Retraite, 10 ans
- Certificat de résidence pour algérien (CRA), 10 ans
- Carte de résident (CR), 10 ans ou permanente
- Communauté économique européenne (CEE), 10 ans
- Espace économique européen (EEE), permanente
- Union européenne (UE), 5 ans ou permanente

Documents provisoires :

- Récépissé de carte de séjour (RCS)
- Convocation
- Autorisation provisoire de séjour (APS)
- Attestation de demande d'asile (ADA)
- Attestation de prolongation d'instruction (ADP)